

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2013	3
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013.....	4
<i>Madame le Maire</i>	5
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6
<i>Madame le Maire</i>	15
<i>Alain BAUDIN</i>	15
<i>Alain PIVETEAU</i>	15
<i>Alain BAUDIN</i>	15
<i>Alain PIVETEAU</i>	15
<i>Alain BAUDIN</i>	16
<i>Madame le Maire</i>	16
<i>Alain BAUDIN</i>	16
<i>Marc THEBAULT</i>	16
<i>Madame le Maire</i>	16
<i>Alain PIVETEAU</i>	16
<i>Rose-Marie NIETO</i>	17
<i>Madame le Maire</i>	17
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	17
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	17
<i>Madame le Maire</i>	17
<i>Amaury BREUILLE</i>	18
<i>Jérôme BALOGE</i>	18
<i>Madame le Maire</i>	18
<i>Alain BAUDIN</i>	19
<i>Madame le Maire</i>	19
AMÉNAGEMENT DU SECTEUR EST DE NIORT - ETUDE DE CAPACITÉ DES VOIRIES DU SECTEUR EST ET ETUDE DE DÉFINITION DE L'AVENUE DE LIMOGES - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - APPROBATION DU MARCHÉ.....	20
<i>Madame le Maire</i>	21
<i>Amaury BREUILLE</i>	21
<i>Rose-Marie NIETO</i>	21
<i>Amaury BREUILLE</i>	21
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	21
<i>Frank MICHEL</i>	21
<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Jérôme BALOGE</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	22
<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Jérôme BALOGE</i>	22
<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Jérôme BALOGE</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23
<i>Alain BAUDIN</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	24
<i>Alain BAUDIN</i>	24
<i>Madame le Maire</i>	24
<i>Alain BAUDIN</i>	24
<i>Madame le Maire</i>	24
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	24
<i>Madame le Maire</i>	24
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	24
INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE - CONVENTION AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP) - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	25
MARCHÉ POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°2.....	26

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014

Délibération n° D-2014-3

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**MARCHÉ POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT
PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°2**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération, en date du 20 septembre 2010, le marché de stationnement payant sur voirie a été confié à la SOPAC devenue SO SPACE.

Par délibération, en date du 16 janvier 2012, l'avenant n° 1 au marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie a précisé l'acquisition par la Ville de nouveaux PIAFS, mis à disposition de la SO SPACE, ainsi que la tarification de ce nouveau mode de paiement.

La mise en place d'un projet pilote d'une durée de six mois avec la société PARX, permettra le déploiement d'un portail de service mobilité comprenant une solution de paiement « Piaf Assistant ». Cette solution supplémentaire de paiement sera possible pour tous les emplacements gérés par horodateurs et sera accessible sur Smartphone, (Iphone et Android), téléphone mobile standard et Web mobile avec la possibilité d'utiliser un mode « pré payé » ou le mode « paiement à l'acte ».

Cette nouvelle prestation entraîne des coûts d'exploitation supplémentaires pour la SO SPACE qui sont estimés à 700 € HT par mois, soit 5 040 € TTC pour 6 mois d'expérimentation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 relatif à la rémunération supplémentaire dédiée à la mise en place du projet pilote de paiement dématérialisé du stationnement par mobile et d'un assistant au stationnement « Piaf Assistant » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

RETOUR SOMMAIRE**Jacques TAPIN**

Cette dernière délibération propose au Conseil municipal de confirmer la poursuite du projet de développement de l'éolien sur la zone identifiée dans notre commune au lieu-dit « La Rétaudière » et « Les Grandes Rétaudières » c'est-à-dire dans la zone du Vallon d'Arty. Confirmer la poursuite, cela consiste à confier à 3D Energie la mission d'effectuer dans un premier temps les études et les démarches nécessaires à la réalisation d'un parc éolien, mission similaire à celles qui sont en cours ou en voie d'achèvement sur les zones éoliennes de Mauzé et d'Echiré dans le cadre du plan géré par la Communauté d'Agglomération.

Marc THEBAULT

Dans les attendus, bien entendu on partage le plan climat énergie, on est également en phase sur la problématique de la transition énergétique mais j'avoue ne pas comprendre comment un schéma local peut être contraire à un schéma régional. Je pense que la politique ne doit pas interférer dans ce genre de choses et c'est ça qui me gêne un petit peu pour vous suivre sur cette délibération. Dans la mesure où la Région a indiqué que le territoire de la commune de Niort n'était pas reconnu comme une zone favorable, je ne comprends pas pourquoi vous persistez, il y a fatalement un des deux qui se trompe.

Madame le Maire

La question, Monsieur THEBAULT, on l'a déjà abordée à plusieurs reprises, est de savoir sur le fond si on souhaite faire appel à cette forme d'énergie renouvelable ou pas. Moi, que la Région ne soit pas d'accord ou que le Préfet de Région à l'époque ou que la Préfète de Région ne soient pas d'accord, c'est leur problème, nous sommes, nous, d'accord pour dire qu'il nous faut offrir un bouquet énergétique le plus large possible, qui inclut aussi bien le photovoltaïque que la méthanisation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, que les chaudières bois, que l'éolien. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous sommes dans une période où nous faisons des analyses, le résultat n'est pas connu mais nous soutenons le fait de travailler pour pouvoir un jour avoir un parc éolien sur le territoire de Niort, à l'instar de ce qui se fait d'ailleurs juste à côté puisqu'il y a en a deux juste à côté qui permettent d'utiliser des énergies renouvelables pour se fournir notamment en électricité.

Je vous remercie pour la célérité avec laquelle nous avons avancé, pour la première fois de ce mandat nous avons mis une heure. Merci et bonne soirée.